

Science économique

CHAPITRE 4 – Comment s'organise la vie politique ?

Dossier 1 p. 70 : Quelles sont les principales spécificités du pouvoir politique ?

A. Le pouvoir politique

Doc 2 p. 70 : La spécificité du pouvoir politique

Le pouvoir politique (ou l'État, puisque les deux termes sont synonymes pour la période contemporaine) a la maîtrise d'un territoire et exerce son autorité sur ses habitants : il bénéficie pour cela d'un moyen spécifique, qu'aucune autre institution ne possède, le monopole de la violence physique légitime, selon l'expression de Max Weber¹. À l'exception de l'État, aucune autre autorité n'a la possibilité de faire appel à la force publique (la police, l'armée...), ni ne peut restreindre la liberté d'un individu (le condamner, par exemple, à une peine d'emprisonnement).

Le pouvoir politique qui vise à exercer une autorité effective sur l'ensemble des membres d'une société, notamment par l'édiction de règles juridiques, dispose de personnels pour faire appliquer ses décisions (les agents de l'État) et d'un moyen spécifique, auquel il peut recourir, lorsque celles-ci ne sont pas respectées : la contrainte physique. Weber parle de monopole puisque, dès lors que l'État est institué, les autres institutions (les autorités religieuses, par exemple) sont dépossédées des moyens de contrainte physique.

**Philippe Riutort, « Le pouvoir politique. Le politique et la société », Premières
leçons de sociologie, collection « Major », Presses universitaires de France,
2013**

1. Max Weber, économiste et sociologue allemand (1864-1920).

B. Les formes du pouvoir politique

Doc 3 p. 71 : Pouvoir politique et légitimité

Dans un pays démocratique, le gouvernement change à intervalles réguliers et il est considéré comme légitime précisément parce qu'il existe des règles en bonne et due forme qui régissent le remplacement d'un ensemble de dirigeants par un autre.

L'hostilité à l'égard du parti au pouvoir est compatible avec la foi en la solidité du régime démocratique. [...]

On dispose au sujet des démocraties occidentales de données empiriques substantielles qui obligent à faire de nettes distinctions entre la légitimité du régime, la confiance faite aux institutions et la popularité des dirigeants ou le crédit qui leur est accordé. Dans les pays démocratiques, même si le nombre des mécontents est élevé, [...] le régime démocratique ne s'effondre pas, parce qu'il n'existe pas de meilleure solution que de le réformer démocratiquement. La démocratie possède la vertu de fournir une méthode de changement, qui se traduit par des règles formelles auxquelles le jeu politique doit obéir.

Mattei Dogan, « La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques », Revue internationale des sciences sociales, n° 181,

2010

Doc 4 p. 71 : Des sociétés sans État

Pierre Clastres est un anthropologue qui a étudié, au début des années 1970, des sociétés autochtones d'Amérique du Sud. Il observe que le pouvoir ne s'y exprime pas de la même manière que dans les « sociétés modernes ».

Il n'y a donc pas de roi dans la tribu, mais un chef qui n'est pas un chef d'État. [...] Le chef ne dispose d'aucune autorité, d'aucun pouvoir de coercition, d'aucun moyen de donner un ordre. Le chef n'est pas un commandant, les gens de la tribu n'ont aucun devoir d'obéissance. L'espace de la chefferie n'est pas le lieu du pouvoir, et la figure (bien mal nommée) du « chef » sauvage ne préfigure en rien celle d'un futur despote. [...] Essentiellement chargé de résorber les conflits qui peuvent surgir entre individus, familles, lignages, etc., il ne dispose, pour rétablir l'ordre et la concorde, que du seul prestige que lui reconnaît la société. [...]

À quoi la tribu estime-t-elle que tel homme est digne d'être un chef ? En fin de compte, à sa seule compétence « technique » : dons oratoires, savoir-faire comme chasseur, capacité de coordonner les activités guerrières, offensives ou défensives. Et, en aucune manière, la société ne laisse [...] une supériorité technique se transformer en autorité politique. Le chef est au service de la société, c'est la société elle-même [...] qui exerce comme telle son autorité sur le chef. C'est pourquoi il est impossible pour le chef de renverser ce rapport à son profit [...] : jamais la société primitive ne tolérera que son chef se transforme en despote.

Pierre Clastres, La Société contre l'État, Les éditions de Minuit, 1974

Dossier 2 p. 72 : Quelles sont les institutions politiques en France et quels sont leurs pouvoirs ?

A. Le principe de la séparation des pouvoirs

Doc 1 p. 72 : La réflexion de Montesquieu

Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil. Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger, et l'autre simplement la puissance exécutive de l'État.

La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice.

Montesquieu, De l'esprit des lois, 1748

B. Les institutions de la V^e République

Doc 3 p. 73 : Extraits de la Constitution de la V^e République

Art. 5. Le Président de la République veille au respect de la Constitution. [...]

Art. 8. Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

[...]

Art. 12. Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. [...]

Art. 20. Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. [...]

Art. 24. Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. [...]

Art. 39. L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement. [...]

Constitution de la V^e République, 1958

Dossier 3 p. 74 : Quel est le rôle des modes de scrutin dans la représentation politique ?

A. Les effets des modes de scrutin sur les résultats électoraux

Exercice 1 p 74

	Nombre de voix	Pourcentage des voix (en %)	Nombre de sièges au scrutin majoritaire	Nombre de sièges au scrutin proportionnel
Liste A	450	45	40	18
Liste B				
Liste C				
Liste D				

B. Les effets des modes de scrutin sur l'offre politique

Doc 3 p. 75 : Les modes de scrutin influencent l'offre politique

Maurice Duverger a souligné l'influence des modes de scrutin sur la structuration des systèmes de partis. [...]

Le scrutin majoritaire uninominal à un tour : il invite les électeurs à voter utile et tend à éliminer les partis « tiers ». Il valorise les deux formations les plus puissantes en favorisant la concentration des suffrages sur les deux principaux partis et en renforçant généralement leur représentation en sièges. Le bipartisme, soit la présence de deux partis dominant la scène politique, est donc lié à ce mode de scrutin [...].

Le scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Ce mode de scrutin privilégie la conclusion d'alliances. [...] Le principe de ce mode de scrutin est que chacun se compte au premier tour. Au second, l'intérêt est d'appliquer entre partis des accords de désistement réciproque et systématique en faveur du candidat arrivé en tête au premier tour (voire une candidature unique dès le premier tour). [...] Dès lors, ce mode de scrutin favorise les regroupements et structure le système de partis en deux pôles opposés. [...]

La représentation proportionnelle. Dans la mesure où les formations politiques se présentent chacune sous leurs propres couleurs et n'ont donc pas d'intérêt à s'allier, ce scrutin ne comprenant qu'un tour, la représentation proportionnelle favorise en principe la fragmentation.

**Dominique Chagnollaud de Sabouret (dir.), Introduction à la science politique,
8^e édition, Dalloz, 2018**

Dossier 4 p. 76 : Quels sont les acteurs de la vie politique ?

A. Le rôle des partis politiques

Doc 1 p. 76 : Les fonctions des partis politiques

La conquête des suffrages est aujourd'hui largement structurée par des organisations identifiées sous le terme de « parti politique ». Les partis se présentent comme des acteurs collectifs, porteurs d'un projet politique qu'ils entendent mettre en œuvre grâce à la victoire de leurs candidats. [...] Voici trois des « fonctions » qu'ils assurent :

La fonction programmatique : les partis produisent des programmes, qui sont des biens politiques proposés sur le marché électoral et à partir desquels les électeurs peuvent associer les candidats à un programme d'action. [...] À travers les programmes partisans, les candidats se présentent aujourd'hui moins avec une profession de foi individuelle qu'avec un projet collectif. S'ils veulent le soutien du parti, les candidats sont en effet contraints d'endosser ce programme. Ces programmes et les discours qui les entourent structurent l'offre électorale en incarnant des alternatives politiques.

La fonction de sélection des candidats : lors des différentes élections, les partis investissent des candidats, qui sont ainsi associés à un même projet politique, du fait de leur commune appartenance partisane. Les partis contribuent ainsi à la production des élites.

La fonction d'encadrement des élus : les « groupes parlementaires » sont ainsi des espaces de « discipline partisane », afin que soit préservée une certaine cohérence dans les prises de position des députés membres d'un même parti.

L'activité partisane apparaît ainsi comme une activité de construction de projet politique, de sélection de candidats pouvant porter ce projet et d'orientation des élus pour sa défense et sa mise en oeuvre dans les instances de gouvernement.

Anne-Cécile Douillet, Sociologie Politique. Comportements, acteurs et organisations, Armand Colin, 2017

B. Le rôle des médias et de la société civile organisée

Doc 4 p. 77 : Les pouvoirs des médias

Accusés de concurrencer le pouvoir des décideurs, d'influencer les opinions publiques ou de monopoliser le débat, les médias sont suspects de pouvoirs multiples. [...]

Cadrer. Les médias auraient en premier lieu le pouvoir de « mettre sur agenda » un ordre du jour à travers la focalisation sur quelques événements. Si les médias ne parviennent pas toujours à nous dire ce qu'il faut penser, ils réussissent à nous imposer ce à quoi il faut penser [...].

Persuader. [...] Le traitement récurrent et continu, à travers un cadrage de l'information bien orienté, favoriserait la construction d'opinions politiques arrêtées. Ainsi la couverture du malaise des banlieues sous un angle alarmiste en choisissant de mettre en avant les phénomènes de délinquance et la surreprésentation des populations immigrées favoriserait une vision de ces populations extrêmement négative et orienterait un vote de rejet.

Formater. C'est également la forme des médias dominants qui imposerait une certaine façon de penser le monde. [...] À ce titre, l'émergence des médias en ligne, des réseaux sociaux et de l'Internet pèserait sur les modes de raisonnement (développement d'une pensée complotiste).

Travestir. Enfin, le pouvoir des médias résiderait dans sa capacité à travestir le réel soit en présentant l'information de façon biaisée, soit en codifiant l'actualité sous le sceau de l'alarmisme ou à l'inverse d'une éternelle dérision, rendant aphones les voix critiques.

Xavier Crettiez, Jacques de Maillard et Patrick Hassenteufel,

Introduction à la science politique, Armand Colin, 2018

Débat p. 78 : Faut-il changer le mode de scrutin des élections législatives ?

1. p. 78 Le principe actuel

Les députés sont élus au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par tous les Français âgés de dix-huit ans au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant pas dans un cas d'incapacité prévu par la loi.

Pour être élu dès le premier tour, il faut obtenir la majorité absolue, c'est-à-dire plus de la moitié des suffrages exprimés, et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'y parvient, il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin auquel ne peuvent se présenter que les candidats ayant obtenu au premier tour un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Pour être élu au second tour, la majorité relative suffit : le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages l'emporte. [...]

Les députés sont investis d'un mandat national. Bien qu'élus dans une circonscription, chacun représente la Nation tout entière. [...]

Les circonscriptions dans le cadre desquelles se déroule l'élection de chaque député sont délimitées par le code électoral à l'intérieur de chaque département, en fonction de l'importance de la population. À l'heure actuelle, leur nombre varie ainsi selon les départements de 1 à 21.

« L'élection des députés », site de l'Assemblée nationale, 2023

2. p. 78 Les élections législatives en 2022

Résultats au 2nd tour*					
Nuances des candidats	Voix	% inscrits	% exprimés	Nombre de sièges	% des sièges obtenus
Divers extrême gauche	11 229	0,02	0,05	0	0
Nouvelle union populaire écologique et sociale	6 555 984	13,49	31,6	127	22,01
Divers gauche	443 274	0,91	2,14	22	3,81
Divers	18 296	0,04	0,09	1	0,17
Régionaliste	264 802	0,54	1,28	10	1,73
Ensemble ! (Majorité présidentielle)	8 002 407	16,47	38,57	244	42,29
Divers centre	99 122	0,20	0,48	4	0,69

Union des Démocrates et des Indépendants	64 444	0,13	0,31	3	0,52
Les Républicains	1 447 877	2,98	6,98	61	10,57
Divers droite	231 073	0,48	1,11	10	1,73
Droite souverainiste	19 306	0,04	0,09	1	0,17
Rassemblement national	3 589 269	7,39	17,30	89	15,42

Source : ministère de l'Intérieur.

* 5 députés ont déjà été élus au premier tour

Réviser le chapitre p. 80 : Comment s'organise la vie politique ?

1. Les spécificités du pouvoir politique.

Le pouvoir politique s'exerce sur l'ensemble d'une population, sur un territoire donné et s'impose aux autres pouvoirs. Dans les sociétés modernes, c'est l'État qui exerce le pouvoir politique et dispose du monopole de la violence légitime. La stabilité d'un pouvoir politique dépend de la légitimité qu'on lui reconnaît.

Dossier 1 p. 70

2. Les institutions politiques

On distingue pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire.

La séparation des pouvoirs est une nécessité en démocratie : elle donne un cadre à l'exercice du pouvoir et permet aux pouvoirs de se contrôler mutuellement.

En France, le pouvoir exécutif est détenu par le Président de la République et par le Gouvernement. Le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale. Le pouvoir législatif est détenu par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Les députés peuvent contraindre le Gouvernement à la démission en votant une motion de censure.

Dossier 2 p. 72

3. Le rôle des modes de scrutin

Le mode de scrutin est la règle qui encadre une élection. On distingue le mode de scrutin majoritaire et le mode de scrutin proportionnel.

Le mode de scrutin influence les résultats électoraux et la stabilité des gouvernements : les scrutins proportionnels sont plus représentatifs mais les prises de décisions sont plus difficiles lorsque toutes les sensibilités sont représentées. Le scrutin majoritaire est moins représentatif, mais permet à la majorité d'appliquer plus facilement son programme.

Le mode de scrutin influence aussi l'offre politique : le scrutin majoritaire ne permet pas aux partis ayant obtenu peu de voix d'être représentés, ils ont donc tendance à s'allier avant l'élection à un parti ayant des chances de gagner. À l'inverse, lors d'un scrutin proportionnel, les partis minoritaires peuvent être représentés dans une assemblée, ce qui favorise une offre politique plus large.

Dossier 3 p. 74

4. Les acteurs de la vie politique

Les partis politiques : leur but est de conquérir le pouvoir. Ils exposent un programme, sélectionnent des candidats et participent à forger l'opinion des citoyens.

La société civile organisée : son but n'est pas d'accéder au pouvoir mais de l'influencer. Syndicats et associations participent à cet objectif en défendant des causes spécifiques.

Les médias : ils informent les citoyens mais ont aussi la capacité de mettre sur le devant de la scène certains acteurs ou sujets, qui deviennent alors politiques.

Dossier 4 p. 76

L'atelier des politistes p. 84 : Comment les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ?

A. La démarche scientifique des politistes

Un exemple de recherche en science politique : présidentielle 2022 et réseaux sociaux

En France, les usages électoraux d'internet et des réseaux sociaux se sont développés depuis la présidentielle de 2012. Ils restent cependant relativement minoritaires.

[...] On sait que les citoyens politiquement actifs sur Internet présentent différentes caractéristiques : ils sont plus intéressés par la politique, plus diplômés, et plus jeunes que la moyenne. Hormis en termes d'âge, ils ressemblent en réalité beaucoup aux citoyens actifs « hors ligne ». Ces pratiques politiques s'imbriquent d'ailleurs fortement : en 2012, par exemple, les électeurs ayant participé à un meeting étaient aussi parmi les plus actifs sur internet. [...]

Si Facebook semble autant mobilisé à l'extrême droite que par les individus se déclarant très à gauche, on note cependant des différences concernant tous les autres réseaux sociaux, qui sont bien plus utilisés à l'extrême droite. L'écart est très important sur Twitter : seuls 2,5 % des individus se déclarant très à gauche affirment avoir consulté, partagé, « liké » ou commenté du contenu sur cette plate-forme dans les sept jours précédant l'enquête. Ce chiffre est quatre fois plus élevé chez ceux qui se positionnent très à droite (12 %), soulignant possiblement en miroir l'activisme intense des soutiens d'Éric Zemmour sur cette plate-forme.

Notons, enfin, que la sociologie des organisations partisans offre une piste d'explication complémentaire à celle esquissée ci-dessus : contrairement aux partis structurés en courants ou tendances, les partis d'extrême droite, plus centralisés et constitués autour d'un leader charismatique, ont peut-être moins de difficulté à concevoir un discours unitaire et à le faire diffuser sur Internet par leurs bases militantes.

**François Briatte, Tristan Haute, Marie Neihouser, Felix-Christopher von Nostitz,
Giulia Sandri,**

« Les citoyens actifs sur Internet sont-ils politiquement plus radicaux ? »,

poliverse.fr, 27 avril 2022